

Bilan intercommunal Métropole grenobloise

Consommations, dépenses et émissions
de gaz à effet de serre

2015 - 2023

Avril 2025



MÉTHODOLOGIE

Depuis 2005, l'ALEC réalise le bilan annuel des consommations, dépenses et émissions de CO₂ des communes de la métropole grenobloise suivie en CEP. Depuis 2021, ce suivi est réalisé dans le cadre du Service public de l'efficacité énergétique (SPEE) de Grenoble Alpes Métropole.

Périmètre

L'échantillon de communes suivies atteint 30 communes en 2023. A des fins statistiques, les évolutions sont mesurées sur un périmètre stable de 17 communes suivies de 2015 à 2023.

Temporalité

Les indicateurs consolidés sont réunis dans ce bilan intercommunal, qui sera désormais partagé annuellement aux communes accompagnées par l'ALEC et aux acteurs du territoire.

Ce bilan intègre les données de l'année n-2 : en 2025 sont donc présentés les indicateurs 2023.

Correction climatique

Une correction climatique à 2100 DJU a été appliquée à toutes de consommations d'énergie et émission de gaz à effet de serre afin de mesurer les évolutions en neutralisant l'effet des variations de températures extérieures en période de chauffe.

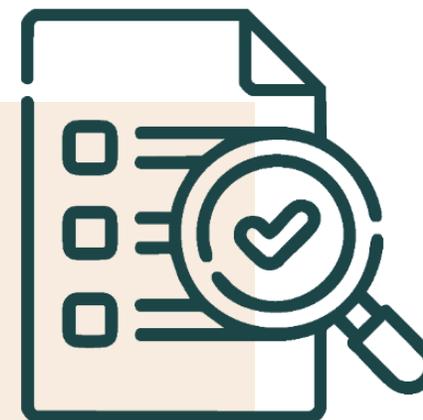
Unité Consommations Energétiques

À des fins de comparaisons entre énergies, toutes les données de ce bilan sont exprimées en consommation finale et en kWh PCI.

BILAN INTERCOMMUNAL

Sommaire

- Évolutions des consommations d'énergie
- Mix énergétique des bâtiments
- Évolution des émissions de gaz à effet de serre
- Évolution des dépenses et des prix de l'énergie
- Comparaison par taille de communes en 2023



CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Les consommations d'énergie par habitant ont globalement diminué de **26% entre 2015 et 2023** (-31% depuis 2005) :

- ↳ **Bâtiments : - 19 %**
- ↳ **Eclairage public : - 55 %**
- ↳ **Véhicules : - 40 % ***

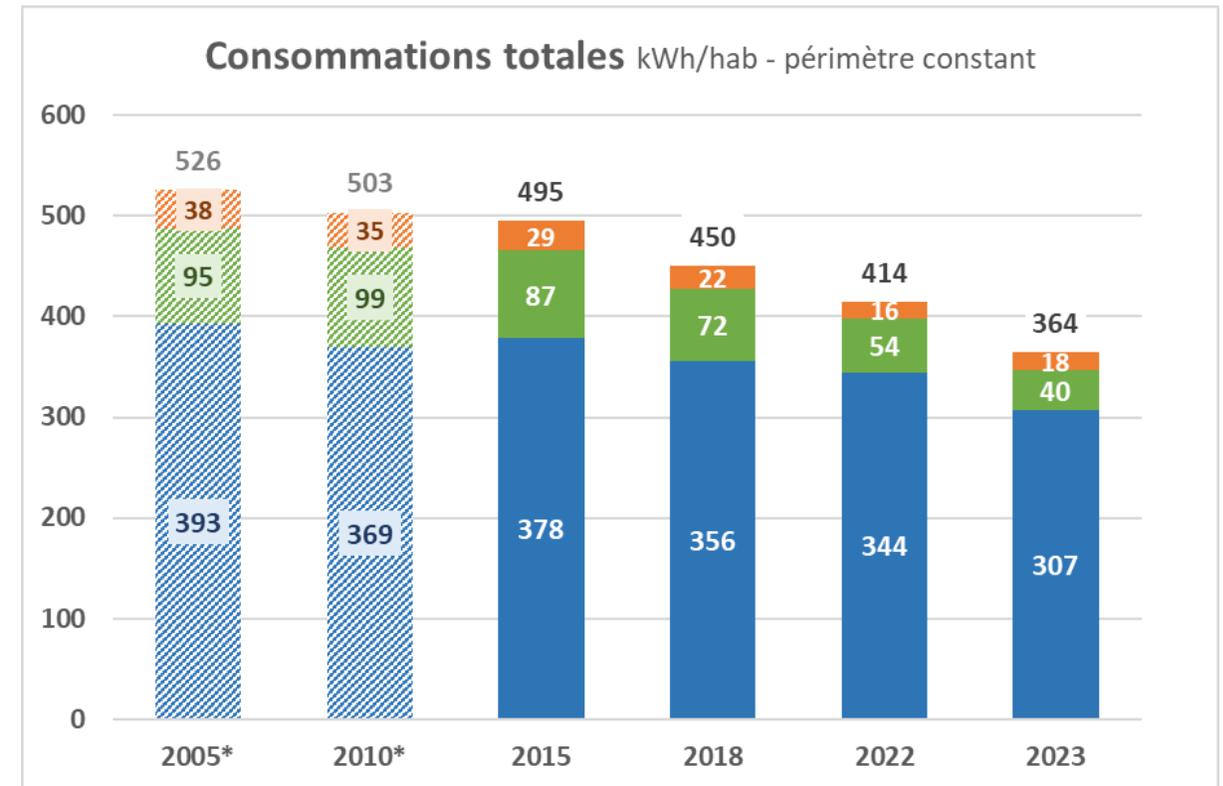
Évolutions selon les tailles de communes :

- Pour les communes de moins de 2000 hab., la baisse a été plus marquée sur l'éclairage public (-62%) et les véhicules (-53 %)
- A l'inverse, pour les communes de 2000 à 5000 hab., la baisse s'est concentrée sur les bâtiments (-26 %)
- L'évolution pour les communes de plus de 5000hab est similaire à l'évolution globale.

**A noter pour les véhicules : le nombre de véhicules électriques a fortement augmenté ces dernières années, mais dans la plus part des communes suivies il n'existe pas de bornes dédiées au rechargement et donc pas de comptage à part. Ainsi une partie des baisses de la catégorie véhicule sont imputables à un transfert vers la catégorie bâtiments.*

Echantillon constant de 17 communes depuis 2015

Correction climatique à 2100 DJU



* L'échantillon de communes étudiées est constant à partir de 2015. Les années 2005 et 2010 sont grisées car l'échantillon de commune était variable et différent de celui étudié pour 2015-2023

MIX ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Le mix des communes se décarbone progressivement

... mais le gaz représente encore près de la moitié de l'énergie consommée en 2023.

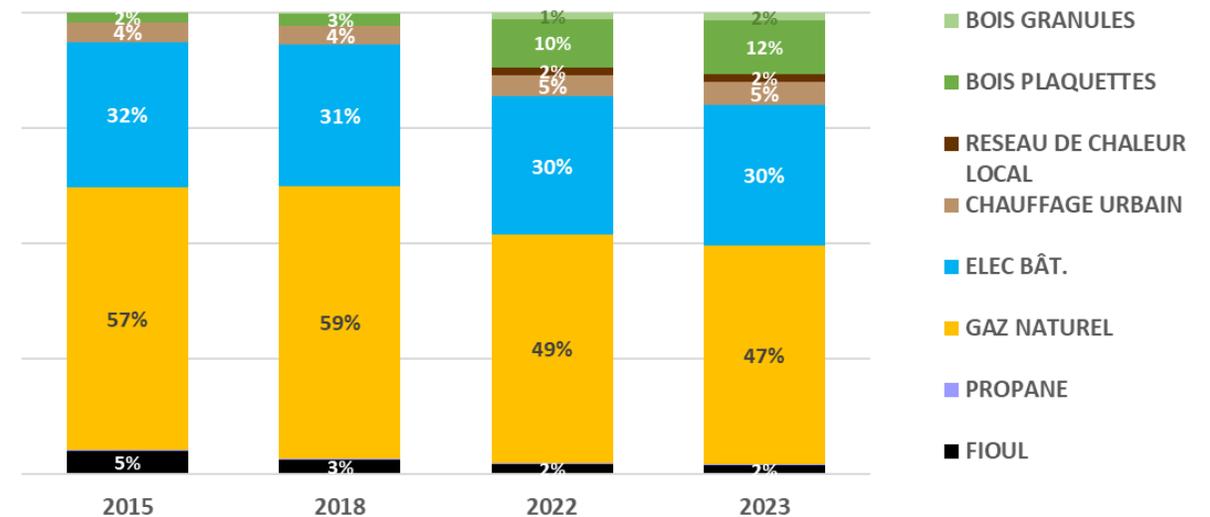
La part du bois et des réseaux de chaleurs a fortement progressée, passant de 6 % en 2005 à presque 20 % en 2023.

A noter aussi :

- la **diminution progressive du fioul**, qui passe de 5 % du mix en 2015 à 2 % en 2023,
- et du propane qui ne représente moins de 1 % en 2023.
- Pour mémoire : la Métropole vise la sortie du fioul et du propane sur le territoire d'ici 2030.

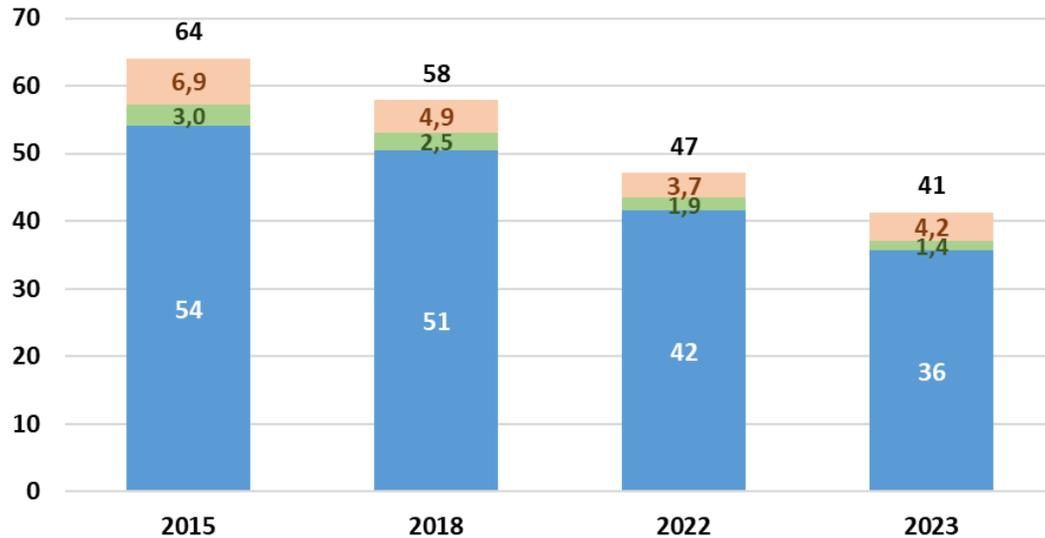
Echantillon constant de 17 communes depuis 2015
Correction climatique à 2100 DJU

Mix énergétique du patrimoine bâti - périmètre constant



ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Consommations totales kg CO₂/hab - périmètre constant

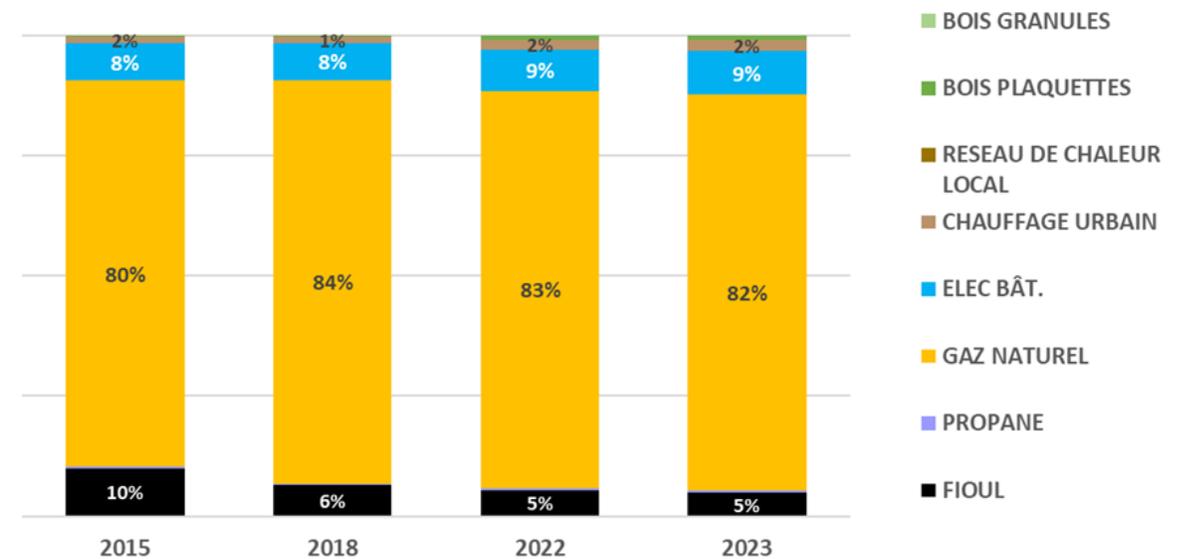


Echantillon constant de 17 communes depuis 2015
Correction climatique à 2100 DJU

Malgré ces baisses, le mix des émissions de CO₂ résultant montre que la part du gaz reste prépondérante avec 82% en 2023.

Le fioul représente toujours 5 % des émissions, contre 10 % en 2015.

Mix d'émissions de CO₂ du patrimoine bâti - périmètre constant



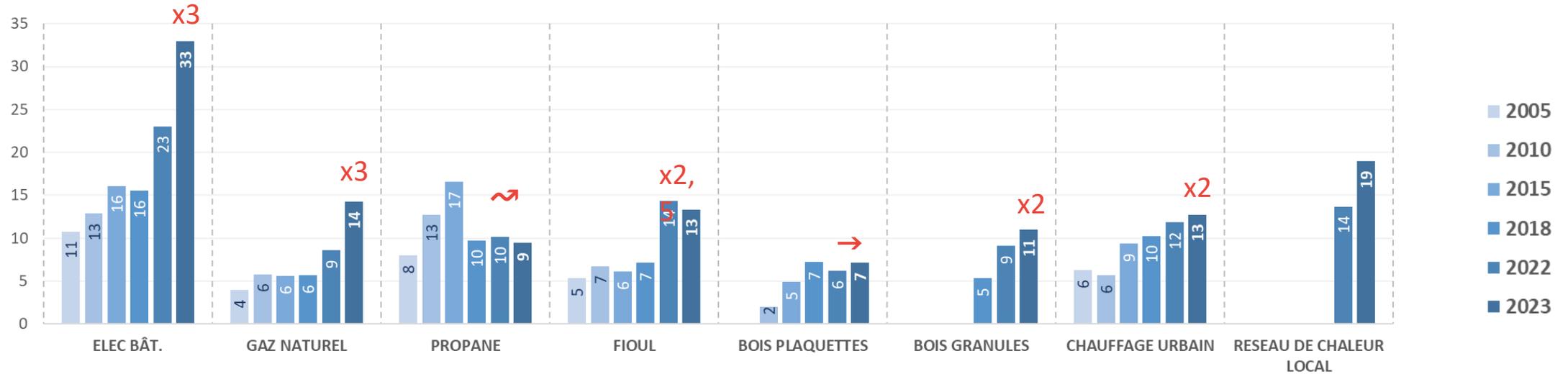
Les émissions de CO₂ par habitant ont nettement diminué avec en passant de 64 à 41 kg CO₂ / habitant.

En valeur absolue, cela représente une baisse des émissions annuelles de 1 434 Tonnes de CO₂, soit une diminution de 32%.

Cette baisse résulte principalement des **économies d'énergie** réalisées dans les bâtiments communaux, et des **changements de modes de chauffage** réalisés ces 10 dernières années.

PRIX DES ÉNERGIES

Prix des énergies - Bâtiments €TTC/kWh

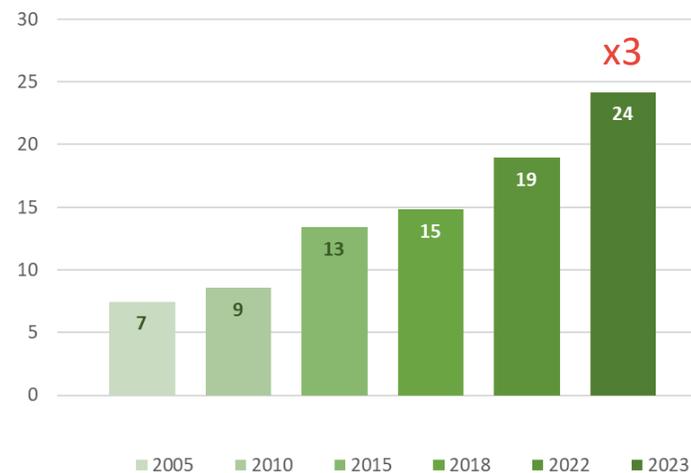


Depuis 2005, les prix de l'énergie ont connu une hausse constante.

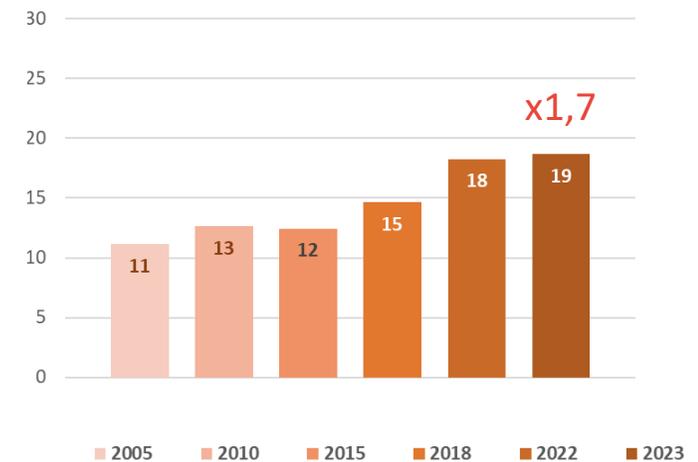
Ces augmentations, hétérogènes en fonction des types d'énergie, se sont fortement accélérées ces dernières années :

- **L'électricité et le gaz ont vu leur coût multiplié par,**
- **Les autres énergies** ne sont pas épargnées avec des prix qui ont **en moyenne doublé** (chauffage urbain, bois granulés, fioul),
- **Les prix du bois et du chauffage urbain** apparaissent aussi **moins volatiles** que les autres énergies,
- Le prix du **bois plaquette** reste relativement **stable**,
- Les prix du propane, qui sont stables depuis 2018, ont été beaucoup plus volatiles depuis 2005.

Eclairage Public - c€TTC/kWh



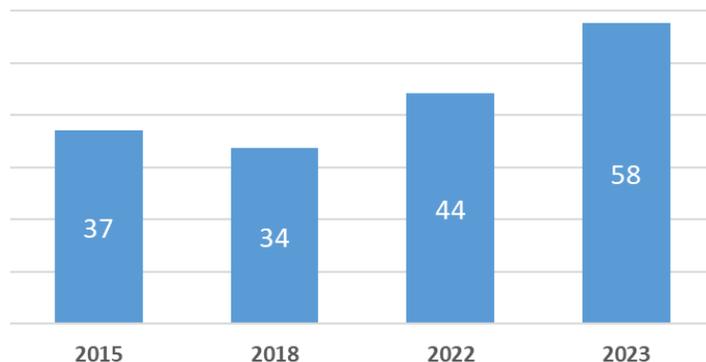
Véhicules - c€TTC/kWh



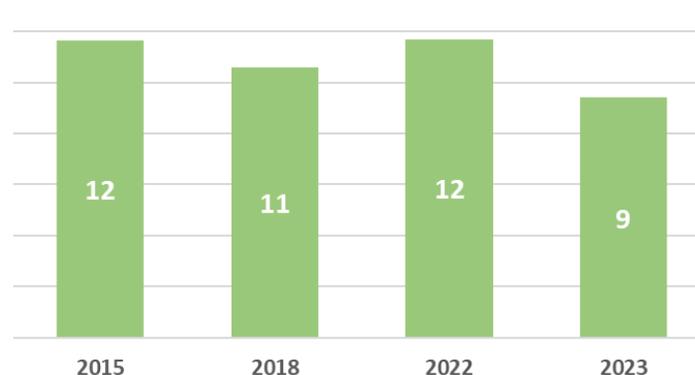
DÉPENSES PAR HABITANT

Echantillon constant de 17 communes depuis 2015

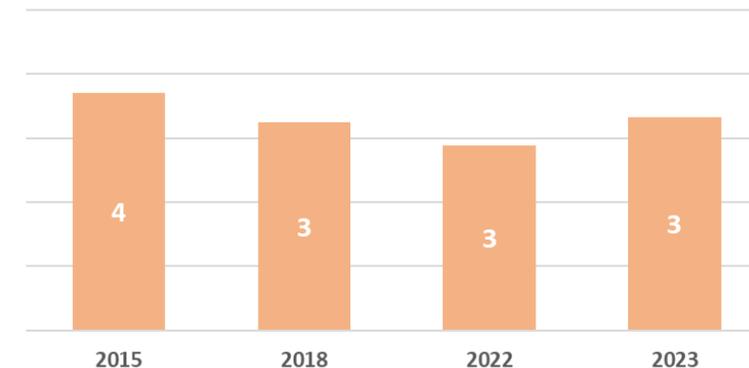
Bâtiments €ttc / hab



Eclairage public €ttc / hab



Véhicules €ttc / hab



La baisse des consommations n'a pas permis de compenser la hausse des prix de l'énergie pour les **bâtiments** qui voient leur **facture augmenter de 55 % entre 2015 et 2023** (x2 entre 2005 et 2023). Cette hausse résulte en grande partie des prix du gaz et de l'électricité multipliés par 3 entre 2005 et 2023.

Pour **l'éclairage public et les véhicules**, la hausse du prix des énergies a été compensée par les efforts de réductions des consommations, de manière à contenir la dépense.

Le prix par habitant **a même diminué pour l'éclairage public**, notamment grâce à la généralisation de l'extinction nocturne et à l'avènement des LEDs.

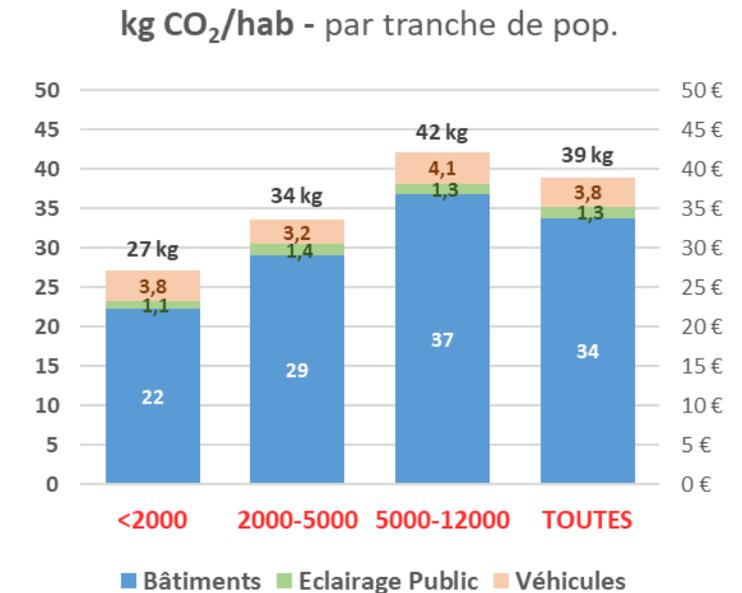
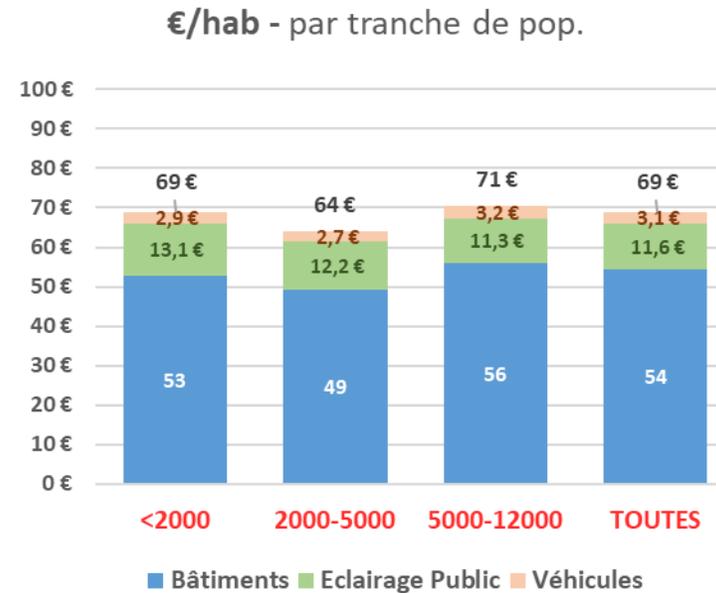
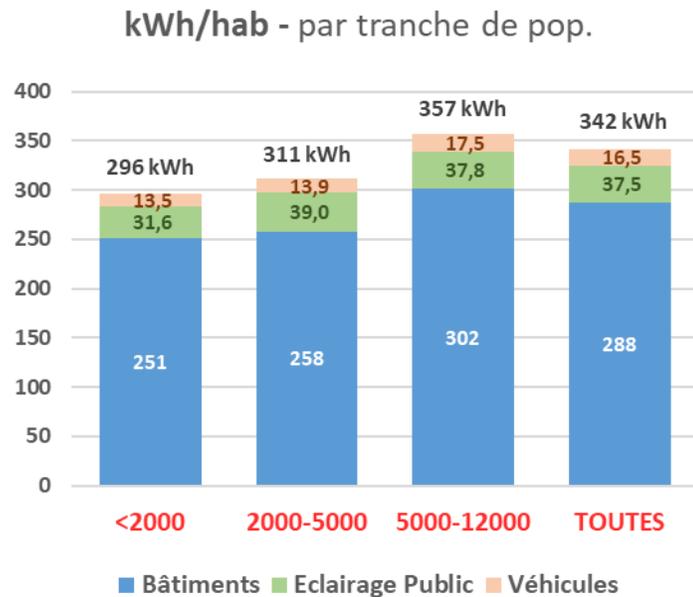
DÉPENSE ÉVITÉE Même si les budgets énergie augmentent, la dépense évitée peut être estimée par rapport à un scénario où les consommations n'auraient pas diminué.

→ Exemple de dépense évitée sur une commune d'environ 6 500 habitants : la dépense évitée en 2023 a été d'environ 140 000 € par rapport à un scénario dans lequel la consommerait toujours autant d'énergie qu'en 2018, soit 30 à 40 % de son budget énergie annuel.

ZOOM SUR 2023

Indicateurs par tailles de communes

Echantillon de 28 communes (Bati et E.P)
et 16 communes pour les véhicules



L'échantillon élargi de 30 communes permet d'évaluer l'impact de la taille des communes (population) sur les indicateurs élargis.

Logiquement **les consommations par habitant augmentent en fonction des tailles de communes**, à fortiori pour les consommations des bâtiments.

Cette **différence est encore plus marquée sur les émissions de CO₂** : de 27 kg/hab. pour les communes de moins de 2000 hab. à 42kg pour les communes de plus de 5000. Ceci est en partie dû à la moindre consommation/hab, mais surtout au mix moins carboné pour les petites communes.

ALEC de la Grande Région Grenobloise

Société Publique Locale

14, avenue Benoît Frachon

38400 Saint-Martin-d'Hères

Tel : 04 76 00 19 09

Courriel : infos@alec-grenoble.org

www.alec-grenoble.org

